

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants, sans amendement:—

Bill (No 165), Loi ayant pour objet de codifier et modifier la législation concernant la Commission d'amélioration d'Ottawa.

Bill (No 167), Loi concernant l'enquête sur la coalition, monopoles, trusts et mergers, et leur répression et l'accaparement des denrées, et la majoration du prix des denrées.

Bill (No 178), Loi modifiant la Loi des élections fédérales.

Bill (No 180), Loi pour statuer sur l'achèvement, après la déclaration de la paix, du travail commencé et la décision définitive des questions pendantes devant la commission et contrôleur du papier et le tribunal de contrôle du papier, ou l'un ou l'autre, à la date de ladite déclaration.

Bill (No 166), Loi constituant une Commission de commerce pour le Canada.

Aussi, un message informant la Chambre qu'il a passé le bill (No 181), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1920.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 5 juillet 1919.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra dans la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement lundi, le 7 juillet, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lt-col.,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

L'honorable ORATEUR

de la Chambre des Communes.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre des Communes dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre. Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex. (63).

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (34).

Loi pour faire droit à Simon John Fraser. (R2).

Loi pour faire droit à Mary Ann Scheib. (W2).

Loi pour faire droit à Vernon Balm Bailey. (Y2).

Loi pour faire droit à Eleanor Margaret Webster. (D3).

Loi pour faire droit à Jean Donaldson Sifton. (E3).

Loi concernant *The Grand River Railway Company*. (A3).

Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada* et l'autorisant à faire usage d'une traduction française de son nom. (I2).

Loi modifiant la Loi des juges. (104).

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest. (E3).

Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (pilotage et maîtres de havre). (122).

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice. (118).

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (Z2).

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. (116).